

Collège Échevinal de la Ville d'Ettelbruck

EXTRAIT DE REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 mai 2019

Présents: MM. Schaaf, Steichen, Steffen, Nicolay (secrétaire communal)

Absent: excusé: personne

Point de l'ordre du jour: 1

Objet: **Modification temporaire du règlement communal de la circulation à l'occasion de l'installation d'une grue au numéro 106 dans la rue de Welscheid à Warken.**

Le Collège Échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3 du titre XI du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'inspection générale de la Police ;

Vu le règlement coordonné de la circulation de la commune d'Ettelbruck du 13 juin 2008, approuvé par Monsieur le Ministre des Transports en date du 11 juillet 2008 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 15 juillet 2008 ;

Vu la demande de Monsieur Christian MOHR demeurant 36, rue de Welscheid à L-9090 Warken en date du 25 avril 2019 (personne de contact : Monsieur Christian MOHR GSM.: 621 77 02 27) de modifier la circulation à l'occasion de l'installation d'une grue au numéro 106 dans la rue de Welscheid à Warken à partir de mardi 14 mai 2019 jusqu'à vendredi 17 mai 2019 inclus ;

Vu l'article 5, § 3 de la loi du 6 juillet 2006 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques aux termes duquel le collège échevinal peut édicter des règles de circulation dont l'effet n'excède pas 72 heures et qui sont dispensées d'une délibération confirmative du conseil communal ;

décide à l'unanimité:

de modifier comme suit le règlement de la circulation de la Ville d'Ettelbruck **à partir de mardi 14 mai 2019 jusqu'à vendredi 17 mai 2019 inclus**

- Sur le tronçon du chantier devant les numéros 106 et 108, la rue de Welscheid est rétrécie du côté droit en direction de Welscheid.
- Le trottoir est barré sur le tronçon du chantier et les piétons doivent emprunter le trottoir d'en face.
- Dans la rue de Welscheid les véhicules en direction de Welscheid doivent céder la priorité aux véhicules en direction d'Ettelbruck.
- Les parkings vis-à-vis du chantier sont supprimés et le stationnement y est formellement interdit.
- Le chantier doit être sécurisé conformément à la réglementation de la circulation routière par l'entreprise en charge des travaux.

Collège Échevinal de la Ville d'Ettelbruck

EXTRAIT DE REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 mai 2019

Présents: MM. Schaaf, Steichen, Steffen, Nicolay (secrétaire communal)

Absent: excusé: personne

Point de l'ordre du jour: 1

Objet: Modification temporaire du règlement communal de la circulation à l'occasion de l'installation d'une grue au numéro 106 dans la rue de Welscheid à Warken.

L'interdiction de rouler et de stationner sera signalée conformément au paragraphe 3 de l'article 102 modifiée de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour le collège échevinal:

Le Bourgmestre,
(signé) Schaaf

Le Secrétaire,
(signé) Nicolay

Transmis pour information et exécution :

- au Centre d'Intervention à Diekirch, ☎ 49 97 85 99
- au Commissariat de Police d'Ettelbruck, **mail** : police.ettelbruck@police.etat.lu
- à la Police de la route à Diekirch, **mail** : srpr.nord@police.etat.lu
- aux Ponts et Chaussées Diekirch **mail** : srdv@pch.etat.lu
- au service des régies, **mail** : srve@ettelbruck.lu
- aux services industriels, **mail** : sive@ettelbruck.lu (pour la déviation des piétons)
- aux agents municipaux, **mail** : agents.municipaux@ettelbruck.lu
- au commandant des sapeurs-pompiers, M. Scholtes **mail** : henri.scholtes@ettelbruck.lu
- à M. Tom Jonk, **mail** : tom.jonk@ettelbruck.lu
- à Lamesch S.A, **mail** : dispatching@lamesch.lu et logistique@lamesch.lu
- à Sidec, **mail** : communication@sidec.lu
- à Christian Mohr, **mail** : christianlmohr@gmail.com
- à l'entreprise Krombach, **mail** : guillaume.krombach@krombach.lu
- à l'entreprise Baufritz, **mail** A.Ezzitouni@baufritz.de
- à ATS cranes, **mail** cary@ats-cranes.lu

Ettelbruck, le 8 mai 2019
P.O. Responsable du service technique

S.KAUFMANN